

**65530 - Fonds d'innovation**

**Contrats départementaux - Fonds d'Innovation  
- Proposition de financement d'une étude  
de faisabilité pour un accélérateur de  
projets agricoles et agroalimentaires**

**Rapport n° CP/2019/119**

**Service gestionnaire :**

L4 - Environnement et aménagement des territoires

**Résumé :**

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au moyen de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017 (CD/2017/077).

Le projet d'étude de faisabilité d'un accélérateur de projets agricoles et agroalimentaires, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires :

- approvisionner les équipements publics via les filières locales et structurer les filières,
- développer des partenariats entre grandes entreprises agro-alimentaires et petits producteurs sur des produits de niche,
- organiser la formation professionnelle et soutenir l'innovation dans les filières courtes.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 12 870€ au titre du Fonds d'Innovation, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche dans le cadre des contrats départementaux.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (agriculture, industrie, tourisme, énergie, ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

L'intervention du Département pour soutenir cette étude est en lien avec la stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique adoptée par l'assemblée départementale en décembre 2018 (délibération CD/2018/114) en particulier de la fiche action n°3 de l'axe 1 du plan d'actions adopté en avril 2019 (délibération CD/2019/004) qui prévoit de mettre en œuvre des actions pour structurer les filières d'approvisionnement local à l'échelle départementale.

L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs. Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud respectivement les 2 février 2018 et 22 janvier 2018.

## Contexte

Le développement des filières et la valorisation des circuits courts constituent des enjeux prioritaires du Territoire d'Action Sud.

Ce développement se matérialise notamment sur le secteur montagneux du territoire, où il représente un levier d'aménagement du territoire important.

Le lancement par l'ADIRA de la démarche « Territoires intelligents », a permis d'initier une réflexion collective avec pour objectif de déterminer « les choix de marché à cibler et de rechercher des potentiels de croissance ».

Les secteurs agricole et agroalimentaire sont apparus comme primordiaux :

- sur le territoire de la Vallée de la Bruche, l'axe de travail mis en avant est « la diversification agricole et le développement du secteur agroalimentaire »,
- sur le territoire du Val de Villé, l'axe de travail mis en avant est « l'accompagnement des projets de valorisation ou de développement » des producteurs, des transformateurs et des industriels locaux, ainsi que la facilitation d'une installation sur le territoire pour de nouveaux entrants.

### Un contexte agricole spécifique :

- un secteur agroalimentaire fort mais dont l'emploi est en baisse depuis 10 ans,
- des ressources agricoles importantes,
- une part d'entreprises agricoles (6 à 7%) supérieure à celle au reste du département du Bas-Rhin (4%). Le nombre d'emplois reste toutefois faible,
- la Chambre d'Agriculture des Vosges, appuyée par le Commissariat au Massif Vosgien, a mené une étude sur la diversification agricole en étudiant différentes filières comme les fruits, l'apiculture ou encore l'héliciculture. Le territoire pourra s'approprier les résultats de cette étude notamment à travers des fiches actions spécifiques.

**Ce contexte a permis de faire émerger un projet de mise en place d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire.** Le contenu (que va-t-on faire dans cet accélérateur ?) et le contenant (quelle forme doit prendre cet accélérateur ?) ne sont pas définitivement arrêtés à ce jour.

**L'objectif de l'étude est de définir cet accélérateur au regard notamment des besoins des acteurs locaux et de l'existant sur le territoire.**

La particularité du projet est d'associer au sein d'une réflexion très intégrée la profession agricole, les collectivités locales et les entreprises autour d'une analyse de l'offre, de la demande et de l'environnement socio-économique.

## **Plan d'actions**

L'étude se déroulerait sur une période de 6 mois, selon **3 phases** :

1. une phase de **bilan d'opportunité** (durée prévisionnelle : 3 mois), reposant sur une analyse des secteurs agricoles et agroalimentaires présents, de leur organisation et de leurs besoins. (mobilisation et collecte de données + réalisation de 25 entretiens approfondis + enquête en ligne),
2. une phase de **déclinaison stratégique** (durée estimée : 1,5 mois), s'appuyant notamment sur une réunion avec les entreprises et avec les partenaires
3. une phase de **déclinaison opérationnelle** (1,5 mois)

**Au terme de la démarche, les partenaires disposeraient :**

- **d'un diagnostic actualisé des enjeux de développement agricole** et de valorisation des circuits courts (pour le territoire étudié, en lien avec les proches bassins économiques lorrains et alsaciens),
- de 2 à 3 **scénarios pour une stratégie de développement** pertinente,
- de la **déclinaison opérationnelle** de celui des scénarios qui aura été retenu par le comité de pilotage.

## **Partenaires associés**

**Co-maitrise d'ouvrage :**

- Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche (maître d'ouvrage principal)
- Communauté des Communes de la Vallée de Villé

**Partenaires principaux :**

- Département du Bas-Rhin,
- ADIRA,
- Chambre d'Agriculture Alsace,

**Autres partenaires consultés ou associés au fur et à mesure de l'avancement :**

- Agriculteurs, entreprises et acteurs du territoire,
- "Stamm' de Saales" (réseau d'échange réunissant trimestriellement la Commune de Saales, des entreprises de la Haute vallée de la Bruche et l'ADIRA),
- Chambre d'agriculture des Vosges (porteuse d'une étude des filières de niche sur le massif des Vosges),
- AERIAL (Centre de Ressources Technologiques et Institut Technique Agro-Industriel),
- ARIA Alsace (Association Régionale des Industries Alimentaires),
- Commissariat de Massif des Vosges (cofinanceur de l'étude "Filières").

## Proposition de plan de financement

Le coût global prévu pour l'étude de mise en place d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire s'élève à : 42 900 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Crédits Européens Leader (25%) : 10 725 €
- Département du Bas Rhin (30%) : 12 870 € (crédits du fonds d'innovation)
- Communautés de Communes de la Vallée de Villé et de la Vallée de la Bruche (45%) : 19 305 €

**Total : 42 900 € TTC**

La commission territoriale Sud, réunie le 15 avril 2019, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'innovation, et a proposé la contribution du Département suivante :

- participation au suivi de l'étude (comités de pilotage) et accompagnement en ingénierie dans les domaines juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi,
- contribution financière : **12 870 €**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de **12 870 €** à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour la mise en œuvre d'une étude en vue de la mise en place d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et le Département du Bas-Rhin destinée, à définir les conditions de versement de la subvention précitée.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP-DM-Reports)	Crédits disponibles non engagés	Montant proposé
45683	65 - 65734 - 91	12 870,00 €	12 870,00 €	12 870,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à l'étude de faisabilité d'un accélérateur de projets agricoles et agroalimentaires ;*
- *décide, en lien avec la Chambre d'Agriculture et l'ADIRA, de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines juridique, de l'environnement, du développement agricole et local, de l'insertion et de l'emploi ;*
- *décide de l'attribution d'une subvention de 12 870 € à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour participer au financement de ce projet ;*
- *approuve les termes du projet, de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et le Département du Bas-Rhin destinée à définir les conditions de versement de la subvention précitée ;*

*- autorise son président à signer la convention précitée, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY